

Annexe 1 : Rapport de visite suite à l'inspection du 16 juin 2022 de l'établissement UNIPLEX situé à SAINT OUEN L'AUMONE

Référentiels réglementaires :

Code de l'environnement

Personnes présentes lors de l'inspection :

M. EL HAOUARI Mustapha, inspecteur de l'environnement,
M. CARPENTIER Arthur, inspecteur de l'environnement,
Cadre de la société UNIPLEX.

Déroulé de l'inspection :

L'inspection a été réalisée dans le cadre d'une vérification de l'ensemble des activités exercées dans une bande de 100 m autour de l'établissement SEVESO dénommé « Sol France ».

Dans un premier temps, la responsable a présenté les activités du site. Ensuite, l'inspection a réalisé une visite.

1/ Présentation des activités :

L'exploitant a présenté ses activités. La société UNIPLEX est spécialisée dans les activités de stockage et de distribution de produits dans les domaines de la pharmacie et de la chimie.

2/ Visite sur site :

L'entrepôt n'était pas utilisé à pleine capacité. Dans l'une des allées, une palette prête à être expédiée était en attente. Le représentant de l'exploitant a expliqué que cette palette avait été préparée pour un départ dans la journée.

Une inspection du terrain entourant l'entrepôt a permis de constater l'absence de déchets ou de produits potentiellement inflammables.

L'inspection invite l'exploitant à veiller à disposer de rétention pour ses fûts de produits pétroliers dans un délai contraint après leur livraison.